



ARRÊTÉ CONJOINT n° 2018-318 DEAL/SDDT/UPHCD

approuvant le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 2018-2023) de Mayotte

LE PRÉFET DE MAYOTTE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU
MÉRITE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE
MAYOTTE

- Vu** la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte, et la loi ordinaire n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- Vu** la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative au à la lutte contre les exclusions et son décret d'application du 22 octobre 1999 ;
- Vu** la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement et ses textes d'application ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** la loi n° 2005-32 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- Vu** la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;
- Vu** la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable ;
- Vu** la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles ;
- Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- Vu** l'ordonnance n°2012-787 du 31 mai 2012 portant extension et adaptation à Mayotte du Code de l'urbanisme ;
- Vu** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de Mayotte, Monsieur Eric de WISPELAERE ;
- Vu** le décret du 28 mars 2018 portant nomination du Préfet de Mayotte, Monsieur Dominique SORAIN;
- Vu** le décret n°2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement ;
- Vu** le décret n°2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées ;
- Vu** le décret n°2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment à l'organisation et mission des directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

Vu l'arrêté préfectoral arrêté n°268/SG/2018 du 30 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

Vu la délibération n° 2059/2015/CG en date du 02 avril 2015 nommant monsieur IBRAHIM RAMADANI Soibahadine, Président du Conseil Départemental de Mayotte ;

Vu la délibération n°2018/00016 relative à la validation du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2023,

Considérant l'avis favorable rendu le 06/12/2017 par le comité responsable du PDALHPD sur le projet de plan ;

Considérant l'avis favorable rendu le 06/12/2017 par le comité responsable du Comité Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement sur le projet de plan.

**Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Mayotte,
et du Directeur Général des services du Département de Mayotte**

ARRÊTENT

Article 1 :

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 de Mayotte est approuvé.

Article 2 :

Le présent plan est établi pour une durée de 6 ans.

Article 3 :

Le Secrétaire Général Adjoint de la préfecture de Mayotte, le Directeur Général des services du Département de Mayotte, le Directeur Général Adjoint du Pôle Solidarités du Conseil Départemental, le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Mamoudzou, le 11/10/2018



Le Préfet de Mayotte

